



# L'ECHO – SPECIAL PARCOURSUP

Janvier 2018

Numéro 15

Journal de l'association des parents d'élèves de l'école libre de l'Institut Saint-Pierre

## Edito

Ce début d'année 2018 voit la mise en place de Parcoursup, nouvelle plateforme nationale d'admission en première année des formations de l'enseignement supérieur, qui remplace le dispositif APB (admission post bac).

Lancé le 15 janvier par le Gouvernement, Parcoursup a été mis en place suite aux difficultés d'APB, avec pour objectif d'éviter que des élèves se retrouvent sans affectation ou choisissent une orientation par défaut.

L'APEL souhaite vous présenter ici les principaux éléments de cette réforme et vous en donner les grands principes afin de vous aider dans l'orientation de vos enfants. Ce journal de l'APEL spécial réforme Parcoursup fait écho aux éléments apportés aux parents lors de la réunion du jeudi 18 janvier par Messieurs Joubert et Carbonnel et en rappelle toutes les étapes.

N'hésitez pas à consulter les sites internet dont nous vous donnons les adresses en fin de journal.

**L'équipe de l'APEL St Pierre**

## PARCOURSUP EN 10 QUESTIONS

Le nouveau portail d'affectation des bacheliers en première année d'études supérieures PARCOURSUP est ouvert depuis le 15 janvier 2018. Voici les principales règles à connaître avant de vous lancer dans cette procédure postbac.

Vous pouvez créer votre dossier de candidat Parcoursup et formuler vos vœux à partir du 22 janvier, et ce jusqu'au 13 mars 2018.

### 1. Combien de vœux puis-je faire ?

**Vous pouvez formuler 10 vœux maximum.** Néanmoins, pour certaines formations à faibles effectifs (BTS, prépas...) ou très demandées (licence de droit, STAPS, PACES...), **vous aurez la possibilité de faire un "vœu multiple"**. Ce souhait

vous permettra de postuler à plusieurs cursus similaires, chacun comptant pour un "sous-vœu". Attention toutefois, cette possibilité est limitée à 10 sous-vœux par vœu multiple, avec un maximum de 20 sous-vœux au total.

En revanche, il n'y a pas de nombre de vœux minimum à faire. Le système précédent, où les bacheliers généraux devaient choisir a minima une licence à pastille verte, n'existe plus dans Parcoursup. Mais ce n'est pas parce que vous ne ferez qu'un seul vœu que cela "forcera" le logiciel à vous l'accorder ! Mieux vaut réfléchir à plusieurs voies possibles, en particulier si vous visez des formations sélectives.

### 2. Est-ce que je peux postuler en dehors de mon académie ?

Pour les formations sélectives, comme les écoles d'ingénieurs, les écoles d'architecture, les prépas, etc., vous postulez où bon vous semble. **Ces formations sont hors Parcoursup.** Il faut prendre directement contact avec les établissements concernés pour connaître leur mode de sélection.

Pour les licences, **la règle d'affectation de Parcoursup reste votre académie** (déterminée par l'adresse de vos représentants légaux). **Mais vous avez possibilité de postuler en dehors de cette zone géographique.** Le ministère de l'Enseignement supérieur invite toutefois à la prudence. Seule une poignée de bacheliers – dont le nombre est fixé par les recteurs – verront leur dossier accepté.

Si votre famille doit déménager à la rentrée, par exemple pour raisons professionnelles d'un de vos parents, il faudra impérativement le signaler via la rubrique "Contact" de Parcoursup avant le 16 mai.

### 3. Comment savoir si une formation recrute via Parcoursup ?

**Quelque 13.000 formations sont sur le portail national.** Pour trouver lesquelles, rendez-vous sur le site, cliquez sur l'onglet "Les formations" puis sur le lien "Rechercher une formation sur la plateforme". Entrez les critères de votre choix et lancez la recherche. Voyez si ce que vous cherchez apparaît ou non dans les résultats.

Beaucoup d'écoles, très majoritairement privées, préfèrent conserver leur propre calendrier de recrutement et ne sont pas sur le portail national. Pour ces écoles hors Parcoursup, il faut suivre la procédure de candidature indiquée sur le site de l'établissement visé (souvent dans la rubrique "Admission").

**Parmi les écoles publiques qui ne sont pas encore sur Parcoursup : les dix IEP (instituts d'études politiques) ou encore l'université Paris-Dauphine (qui a le statut particulier de "grand établissement").** Elles devraient entrer sur le

#### 4. Dois-je classer mes vœux par ordre de préférence ?

Non. **Vous n'avez pas à classer votre liste de vœux par ordre de préférence.** C'est au moment de la phase d'admission, à partir du 22 mai, que vous aurez peut-être un choix à faire entre plusieurs propositions.

#### 5. Que mettre dans mes candidatures ?

**Vous avez jusqu'au 31 mars pour compléter vos candidatures électroniques (la clôture des vœux intervenant le 13 mars).** Pour chacune d'elle, on vous indique les pièces à fournir : bulletins de notes, appréciations des professeurs, motivation... **Un espace sur la plateforme baptisé "projet de formation motivé" vous permettra de rédiger un projet pour chaque vœu exprimé.** Un document qui "vaudra lettre de motivation", selon le ministère de l'Enseignement supérieur. N'hésitez pas à faire référence à vos engagements associatifs, à vos projets réalisés, à tout ce qui peut mettre en valeur votre candidature.

**Les formations sélectives peuvent également vous demander un CV** (vous le remplissez sur Parcoursup et il sert pour toutes les formations qui le demandent). Certains établissements recrutent sur concours ou entretiens : pour compléter votre dossier, **il faudra parfois effectuer un règlement**, qui représente des frais de candidature liés à l'organisation de ces épreuves. Si vous ne réglez pas ces frais, votre candidature ne sera pas prise en compte.

#### 6. Quelles réponses vais-je recevoir des formations ?

**Pour chaque vœu de licence, vous aurez dans Parcoursup trois réponses possibles : "oui", "oui, si" ou "en attente".** L'université ne peut pas vous répondre "non". Elle répond "oui" si votre profil correspond aux attendus pour réussir dans la filière demandée. Elle répond "oui, si" dans le cas où vous pourrez suivre la licence à condition de suivre un parcours personnalisé (modules de renforcement, licence en quatre ans...). Si la capacité d'accueil est dépassée, le logiciel de Parcoursup vous met "en attente". Si des places se libèrent, vous verrez alors la proposition "oui" ou "oui si" s'afficher pour vous.

**Pour chaque vœu en formation sélective (classes préparatoires, BTS, écoles d'ingénieurs...), les établissements peuvent répondre par : "non", "oui" ou "en attente".** Ils examinent votre dossier selon leurs critères propres, indiqués dans leur fiche sur Parcoursup (notes, appréciations des professeurs, motivation, CV, concours d'épreuves écrites et/ou orales...). Ils peuvent refuser votre candidature si vous n'avez pas le niveau requis, l'accepter, ou vous mettre sur liste d'attente.

#### 7. Comment les universités vont-elle faire leur choix ?

Les universités vont **s'appuyer sur les "attendus" définis au niveau national** puis, dans certains cas, affinés avec des spécificités locales, pour déterminer si vous avez le profil pour réussir dans la licence demandée. Elles prendront également en compte votre motivation (espace "projet de formation motivé" à remplir pour chaque vœu), ainsi que l'avis du conseil de classe de terminale, via la fiche Avenir.

#### 8. Qu'est-ce que la fiche Avenir ?

La **fiche "Avenir"** est l'un des éléments qui sera pris en compte dans l'examen de votre dossier de candidature par les établissements d'enseignement supérieur. **C'est sur ce document que le conseil de classe donnera son avis sur les vœux d'orientation que vous avez formulés sur Parcoursup.**

Cette fiche devrait comporter plusieurs éléments comme votre classement dans chacune de vos matières, ainsi que la moyenne des notes que vous avez obtenues au cours des deux premiers trimestres de votre année de terminale. Les professeurs y formuleront également leur avis sur votre méthode de travail, votre autonomie, votre capacité à vous investir, votre esprit d'initiative... Ce document sera transmis aux universités où vous avez postulé.

#### 9. Jusqu'à quand puis-je me décider ?

Lorsque les réponses des formations commenceront à arriver **à partir du 22 mai**, vous n'aurez pas à vous décider immédiatement. C'est uniquement lorsque vous aurez deux réponses positives, comme un "oui" et un autre "oui" ou un "oui, si", que vous devrez faire un choix entre ces deux formations. **Vous aurez une semaine pour prendre votre décision.** Mais vous resterez dans tous les cas en lice sur les autres formations dont vous attendez une réponse.

**Attention** : **à partir du 26 juin, le délai de réponse se raccourcira.** Lors de cette phase complémentaire ouverte à ceux qui ne sont pas satisfaits ou qui n'ont pas encore de réponse, vous aurez alors **trois jours** pour répondre. Puis, le **21 août**, le délai de réponse passera à **24 heures** avant la **fin de la procédure, à la fin du mois de septembre.**

Dans tous les cas, **vous recevrez des alertes par SMS ou par mail** pour vous signaler quand vous approcherez de la date limite pour faire votre choix.

#### 10. Et si je n'ai aucune réponse positive ?

Vous n'avez postulé que dans des licences en tension ou des formations sélectives, et vous n'avez eu aucune proposition d'admission ? **Après les résultats du bac, une commission d'accès au supérieur, pilotée par chaque recteur, se réunira chaque semaine pour vous proposer des affectations.**

Si vous avez eu une proposition d'admission mais qu'elle ne vous satisfait pas, ou que vous avez changé d'avis, **vous pourrez vous inscrire en procédure complémentaire de Parcoursup, qui ouvrira dès le 26 juin.** Vous pourrez alors postuler à d'autres vœux que ceux déjà effectués en procédure normale, dans les formations où il reste des places.

## Le planning

**15 janvier** Consultation des fiches des formations : contenus, prérequis, taux de réussite selon la filière de bac, débouchés...

**22 janvier** Inscription et saisie des vœux

**Début des inscriptions et de la saisie des vœux** (10 maximum). Constitution des dossiers électroniques de candidature. Des tutoriels vous expliquent comment procéder. Certaines formations sont présentées en "vœux multiples" (un vœu permet alors de postuler à plusieurs "sous-vœux").

**Courant février** En classe **semaine de l'orientation** : Les professeurs principaux passent dans les classes pour informer les élèves.

**Rendez-vous dans les salons** d'orientation, interrogez vos proches sur leur métier, listez les domaines/activités qui vous attirent

**Journées portes ouvertes** des établissements : n'hésitez pas à vous rendre aux journées portes ouvertes des établissements, posez vos questions aux étudiants, aux enseignants. Visitez les locaux. Comparez les formations. Réfléchissez à vos priorités au cas où vous auriez plusieurs propositions d'admission.

**13 mars** Clôture des vœux sur la plate-forme d'affectation. Vous pouvez encore compléter vos dossiers (lettre de motivation, CV...) jusqu'au 31 mars.

**Du 14 mars au 31 mars** Conseil de classe du 2ème trimestre : le conseil examine vos vœux. Chaque vœu fait l'objet d'une fiche « Avenir » avec les appréciations des professeurs et l'avis du chef d'établissement. Elle est transmise aux formations que vous avez demandées.

**Le 22 mai** Propositions d'admission sur la plate-forme, après examen de vos dossiers de candidature par les formations. La phase d'admission se déroule en continu du 22 mai au 21 septembre.

Interruption de la procédure pendant la période des épreuves du baccalauréat

**26 juin** Ouverture de la procédure complémentaire. Il faut s'inscrire si vous n'avez pas eu de proposition d'admission ou que vous n'êtes pas satisfait de la proposition reçue.

**Début juillet** : Résultat du Baccalauréat. Dès l'obtention du bac procédez à l'inscription administrative dans l'établissement choisi. Pour les candidats n'ayant eu que des réponses négatives via Parcoursup : des commissions d'accès au supérieur

## A quoi va ressembler la fiche avenir ?

**Appréciation des professeurs, notes de l'élève, cohérence du projet...** La fiche dite "avenir" est un des éléments qui sera pris en compte dans l'examen de votre dossier de candidature sur Parcoursup. A quoi ressemblera la fameuse "fiche avenir", pièce maîtresse du dossier de candidature de chaque bachelier dans l'enseignement supérieur ? Selon un projet élaboré par le ministère de l'Enseignement supérieur, elle devrait laisser une large place aux notes ainsi qu'aux appréciations générales du conseil de classe par discipline.

**Avis favorable ou non du conseil de classe.**

Cette fiche devrait ainsi comporter **vos classements pour chacune des matières**, ainsi que la **moyenne des notes** que vous avez obtenues au cours des **deux premiers trimestres** de votre année de terminale. **Les professeurs donneront leur avis** sur votre méthode de travail, votre autonomie, votre capacité à vous investir, votre esprit d'initiative...

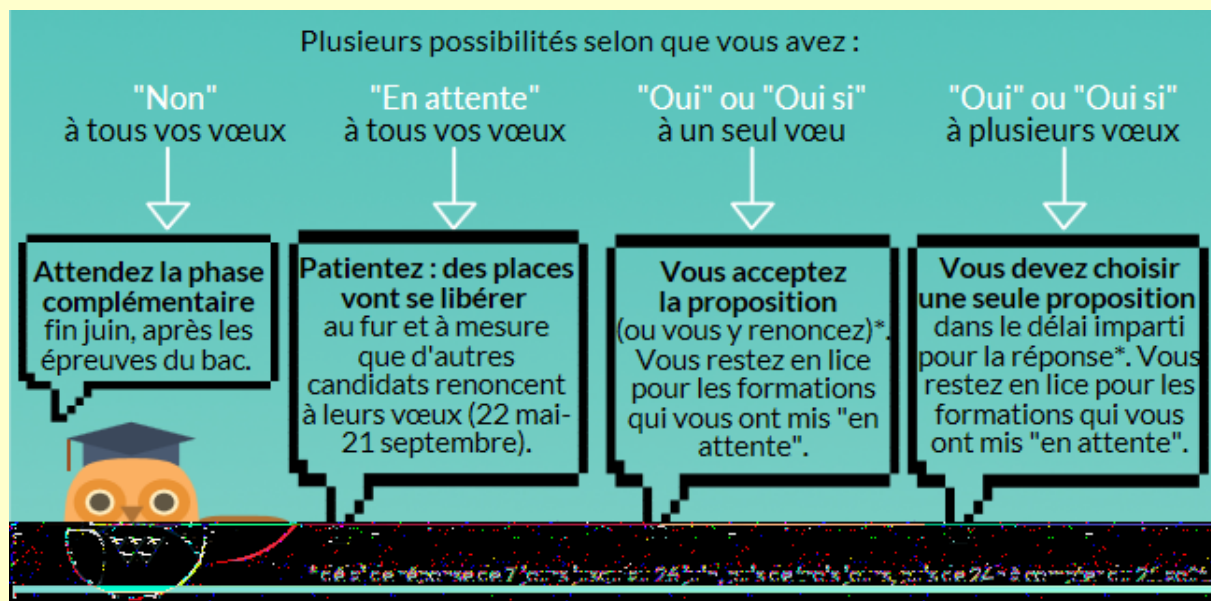
Le chef d'établissement formulera également dans cette fiche son **appréciation sur votre aptitude à réussir dans la formation visée**. Enfin, et c'est cette information qui devrait être regardée de près par les établissements de l'enseignement supérieur : **le conseil de classe émettra un avis sur votre projet d'orientation (favorable ou non favorable)**.

**Un élément du dossier de candidature parmi d'autres.**

Pas de panique, cette fiche avenir n'est pas le seul élément qui sera pris en compte dans l'examen de votre candidature par les établissements de l'enseignement supérieur. **L'avis du conseil de classe ne vous interdira pas d'intégrer une formation** et votre dossier sera dans tous les cas examiné par les universités, assure le ministère de l'Enseignement supérieur. Vous aurez également **la possibilité d'appuyer votre motivation pour chacun des vœux formulés**, dans un espace dédié sur la nouvelle plate-forme Parcoursup, dénommé "**projet de formation motivé**".

Gardez enfin en tête que le contenu de cette fiche avenir pourrait encore évoluer d'ici au conseil de classe du second trimestre, qui aura lieu en mars 2018.

## 4 possibilités de réponses aux propositions d'admission



### Sites utiles

<https://www.parcoursup.fr/>

<http://www.letudiant.fr/etudes/apb.html>

<http://www.studyrama.com/parcoursup>

### Prochains rendez-vous d'information

**janvier -février** Présentation par classe

**3 février** Point Information Jeunesse (14-17h)

12, rue Montmartel Brunoy - 01.69.57.53.51 –

[jeunesse@mairie-brunoy.fr](mailto:jeunesse@mairie-brunoy.fr)

**Inscription obligatoire**

**17 février** Forum Orientation - Brunoy

### Salons

**27 janvier** - Salon des Classes prépa de l'enseignement catholique - Maison de la Chimie, 28 rue Saint Dominique Paris 75007

**27 janvier** - Salon de l'Etudiant - Concours et Prépas - Viparis, Porte de Versailles - Paris 75015

**27 et 28 janvier** - Salon de l'Etudiant - Numérique et Informatique - Parc des expositions, Porte de Versailles - Paris 75015

**27 janvier** - Salon Studyrama - Formations Tourisme & Hôtellerie - Restauration – Formations Commerciales / Marketing & Communication – Formations Banque - Finance - Assurance - Comptabilité – Formations RH - Porte de Champerret - Paris 75017

**2 et 3 février** - Salon de l'Etudiant - Apprentissage et Alternance - Parc des expositions, Porte de Versailles - Paris 75015

**9-10-11 mars** - Salon de l'Etudiant - Parc des expositions, Porte de Versailles - Paris 75015

### Dernier conseil

N'hésitez pas à vous déplacer et à vous rendre dans les salons, forums et aux Journées Portes Ouvertes des universités et écoles de vos choix.